



Organisation
internationale
du Travail

TERMES DE REFERENCE

Appel d'offre pour la sélection d'un Centre de Formation et d'appuis post-formation des jeunes bénéficiaires du Projet ACCEL Africa en production et transformation de produits dérivés du cacao

**Grand Zattri, Région de la Nawa
M'Batto, Région du Moronou**

Février 2025

1- Contexte et justification

Le projet ACCEL Africa a pour objectif global d'accélérer l'élimination du travail des enfants en Afrique, grâce à des actions ciblées dans des chaînes d'approvisionnement sélectionnées. Il adopte une approche systémique innovante pour lutter contre le travail des enfants pour renforcer les systèmes existants qui sont essentiels pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants.

En Côte d'Ivoire, le projet contribuera à éliminer le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du cacao et de l'or. Il permettra d'aider le pays à faire face aux défis du travail des enfants dans l'exploitation minière artisanale et dans la cacao-culture. Le projet contribue à la mise en œuvre du Plan National d'Action 2019-2021 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (PAN).

La Côte d'Ivoire a réalisé d'importants progrès dans l'élimination du travail des enfants au cours des dernières années et le taux national du travail des enfants a baissé de 31 % en 2016 à 22 % en 2021. Cependant, il reste d'importants défis à relever, l'élimination définitive du travail des enfants nécessite des investissements innovants, coordonnés et cohérents autant que des partenariats de collaboration renforcés entre le Gouvernement, les partenaires de développement et le secteur privé. Le projet est mis en œuvre dans deux zones d'intervention, à savoir la sous-préfecture de M'Batto dans la région du Moronou et la sous-préfecture de Grand-Zatry dans la région de la Nawa.

La théorie du changement de la phase II d'ACCEL Africa est basée sur l'obtention de trois résultats aux niveaux infranational, national, régional et mondial : 1) les cadres politiques, juridiques et institutionnels sont améliorés et appliqués pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ; 2) des solutions innovantes et fondées sur des preuves qui s'attaquent aux causes profondes du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement sont institutionnalisées ; et 3) les stratégies visant à s'attaquer aux causes profondes du travail des

enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales sont étendues grâce au partage des connaissances, aux partenariats et au financement. À chaque niveau, le projet ciblera les causes profondes du travail des enfants qui ont été identifiées comme des priorités clés dans l'appel à l'action de Durban, y compris l'accès à la protection sociale, le travail décent pour les adultes/l'amélioration des moyens de subsistance, la transivité, l'éducation, la santé et l'emploi.

La composante Emploi des jeunes a été spécifiquement intégrée dans la deuxième phase du projet ACCEL Africa compte tenu du lien avec le travail des enfants qui est souvent associé à la pauvreté et à l'absence d'opportunités économiques pour les familles. Lorsque les enfants travaillent pour contribuer au revenu familial, cela peut perpétuer un cycle de pauvreté en limitant l'accès à l'éducation et aux opportunités de formation professionnelle. Cela empêche les jeunes de développer les compétences nécessaires pour accéder à des emplois décents à l'avenir. Pour aborder à la fois le travail des enfants et le chômage ou le sous-emploi des jeunes, il est important de mettre en place des solutions intégrées qui s'attaquent aux causes profondes de ces problèmes. Cela peut inclure des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté, à renforcer l'accès à l'éducation, à promouvoir des opportunités d'emploi décentes pour les jeunes et à appliquer des mesures efficaces pour éliminer le travail des enfants. Bien qu'il puisse exister des interactions entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, il est essentiel de reconnaître que ces deux questions nécessitent des approches distinctes mais complémentaires pour garantir le bien-être et le développement des enfants et des jeunes dans une société.

Dans ce contexte, le projet compte recruter des centres de formation pour mener les formations des jeunes dans la production des produits dérivés du cacao.

2- Objectif

L'objectif du présent projet est de contribuer à la création d'emplois décents pour les jeunes ruraux bénéficiaires du projet ACCEL à travers le développement de leurs compétences.

En particulier il s'agit de :

- Améliorer les connaissances et les compétences des bénéficiaires dans la production et la transformation des produits dérivés du cacao, complétés par des modules spécifiques tels que l'entrepreneuriat, l'éducation financière, le travail décent, le développement personnel, etc.
- Faciliter l'accès de ces jeunes au stage, à l'apprentissage et à l'emploi.
- Assurer leur suivi et accompagnement.

3- Approche méthodologique

Il s'agit d'une collaboration entre l'OIT et le Centre de formation pour renforcer les capacités des jeunes et faciliter leur insertion professionnelle. Cette action formation-insertion s'inscrit dans un processus d'intervention globale comprenant, entre autres, les éléments suivants:

- la formation permettant aux apprenants d'acquérir les compétences de façon appropriée et efficace en situation professionnelle. Par ailleurs, la formation devrait être sanctionnée par un certificat de formation qualifiante et le Centre devrait envisager une collaboration avec la DAIP (Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnel du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage) pour

assurer cet aspect en notant qu'il y a déjà des curricula de formation disponibles dans ce domaine.

- la conception d'un dispositif d'accompagnement et de suivi des jeunes insérées en vue de les aider à réaliser leurs activités de façon professionnelle ;

La formation a pour but d'acquérir des connaissances et des compétences dans la production et la transformation des produits dérivés du cacao afin de répondre aux besoins du marché.

Le dispositif d'accompagnement et de suivi engagera le centre à envoyer régulièrement des équipes sur le terrain afin de superviser les jeunes formés dans la réalisation de leur activité.

L'attribution des kits de formation figure également parmi les attributions du Centre.

Toutes les formations se feront sur place dans les deux sous-préfectures de Grand-Zattry et de M'Batto.

Cette collaboration tend à élaborer un système de qualification basé sur la professionnalisation des métiers et sur une approche qui valorise les compétences pratiques tout en les complétant par une acquisition de savoir et de savoir-faire nécessaires pour répondre aux besoins du marché économique et du marché de travail.

4- Activités

L'intervention se fera en plusieurs étapes comme suit :

- Participer à la sélection des bénéficiaires sur la base des listes fournies par le projet ACCEL.
- Assurer les visites médicales des bénéficiaires.
- Mettre en place deux dispositifs de formation dont l'un à Grand-Zattry et l'autre à M'Batto
- Dispenser la formation théorique et pratique sur la production/transformation de produits dérivés de la cacao-culture, entrepreneuriat, éducation financière, travail décent.
- Doter les cibles d'intrants, de kits de formation pouvant les aider dans leur formation pratique.
- Assurer le suivi post-formation comprenant la facilitation de leur accès au stage/apprentissage/emploi, l'accompagnement dans leurs parcours pour une période de 12 mois.

5- Cibles

Les bénéficiaires sont au nombre de 50 dont 25 jeunes de Grand Zattry et 25 jeunes de M'Batto.

6- Durée

La formation devra commencer en début avril 2025 et l'appui post-formation devra aussi être inclus dans l'offre.

7- Lieu

Les formations peuvent avoir lieu dans les zones visées, notamment Grand-Zattry et M'Batto.

8- Modalités de collaboration

La collaboration sera concrétisée par un contrat de service à conclure directement entre l'OIT et le Centre.

9- Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 30 % à la réception du rapport de démarrage
- 50 % à la réception du rapport d'avancement.
- 20% à la réception du rapport final à la satisfaction de l'OIT.

10- Qualifications requises et évaluation des centres de formation

Critères Techniques	Notes
- Centres de formation légalement établis, reconnus et pouvant dispenser des certificats agréés.	10
- Au moins 3 ans d'expériences dans le ou les domaines proposés.	10
- Bonne compréhension du marché du travail (des jeunes) et des opportunités d'emplois (salarié ou auto-emploi) dans les zones visées pour les métiers de formation proposés.	20
- Bonne compréhension des concepts de l'entrepreneuriat et du travail décent et l'intégration de ces modules dans les curricula de formation technique serait un atout.	30
- La capacité à réaliser des formations à proximité et en situation mobile hors du centre de formation serait un atout.	20
- Excellentes capacités de rédaction en français et de travail d'équipe.	10
Total Note technique	100

Lors de l'évaluation, le candidat n'ayant pas une note technique égale ou supérieure à 70 sera éliminé d'office et son offre financière ne sera pas ouverte. L'offre financière la plus économique recevra la note totale de 30. Les notes financières seront calculées de la façon suivante :

$$P = Y(X/Z)$$

P= Points attribués à la proposition financière évaluée

Y= nombre maximal de points prévus pour la proposition financière

X= Prix de la proposition la moins disante

Z= Prix de la proposition évaluée

La note finale sera obtenue par l'addition de la note technique et de la note financière, pondérée spécifiquement à 70% et 30%. La note technique ayant une pondération élevée.

11- Soumission de candidature

Les structures de formation sont invitées à envoyer leur dossier de candidature, en format électronique, à l'adresse suivante : **info-accelafrica@ilo.org** en mentionnant dans l'objet du message « ***Candidature pour la sélection de centres de formation Sous-Produits du Cacao – Projet ACCEL AFRICA*** » au plus tard le **14 mars 2025** avant minuit, dernier délai de réception des offres.

Les candidats ont la possibilité de faire une offre relative à un seul domaine ou à plusieurs domaines en même temps suivant leurs spécialisations.

Le dossier de candidature devra comprendre les documents suivants :

- Une présentation du centre de formation et les résultats enregistrés ;
- Une offre technique détaillant la compréhension du contexte et des objectifs de la mission, l'approche méthodologique, la proposition de chronogramme de la mission présentant les activités et les livrables ;
- Une offre financière ;
- Les CVs des formateurs principaux ;
- Une liste de références des partenaires du centre.

Les candidats qui souhaiteraient obtenir plus de précisions sur cet appel peuvent écrire au mail : **info-accelafrica@ilo.org**